

Les Cévennes



Les Grands Causses



Règlement :

Art. 1 : cette organisation est ouverte à tous les cyclotouristes français et étrangers, licenciés FFCT ou non.

Art. 2 : le droit d'inscription est fixé à 5€ pour les licenciés F.F.C.T. (photo copie de licence en cours de validation obligatoire), 8€ pour les autres. L'organisateur est assuré en responsabilité civile pour les participants non licenciés. Les mineurs doivent être encadrés par un parent, représentant légal ou éducateur qualifié.

Art. 3 : principe de la randonnée : rejoindre les cinq villes Portes des Causses et Cévennes, circuits dont les itinéraires proposés restent à la libre appréciation des participants les routes empruntées, variantes...). (Le sans de rotation vous est conseillé pour son dénivelé respectable), Les étapes ont été définies pour donner un aperçu complet des Causses et Cévennes. Le départ peut se faire de n'importe quelle ville. La randonnée peut se faire soit en 5 jours, ou sans délais

Art. 4 : chaque participant s'auto contrôlera au moyen d'une feuille de route à faire valider en faisant apposer la date et le tampon de l'office du tourisme correspondant à la ville étape. Ainsi que la ville de retour. Le tampon d'un commerce pourra être pris en compte si celui-ci est fermé, ou une photographie avec le vélo devant l'office. Outre la Carte de Route, chaque participant recevra un descriptif des étapes. Le participant se conformera au strict respect du code de la route, de la nature et de l'environnement.

Art. 5 : une fois les cinq contrôles pointés, chaque participant devra remettre sa carte pour homologation auprès du correspondant de Cyclo Rando Alès en Cévennes.

Art. 6 : Les documents de ce brevet seront fournis par le responsable de l'association après inscription :

Art. 7 : Un diplôme de la randonnée sera remis après validation de la feuille de routes par Cyclo Rando Alès en Cévennes

Conception, réalisation et impression par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Cyclo Rando Alès en Cévennes



Un héritage à découvrir

Randonnée permanente des 5 villes

portes des Causses et Cévennes

Label national N° 312



5 Villes - 5 étapes

396 km 6072 m de dénivelé

(316 km dans le site classé du Parc National des Cévennes et régional des Grands Causses)

www.cyclorando.com

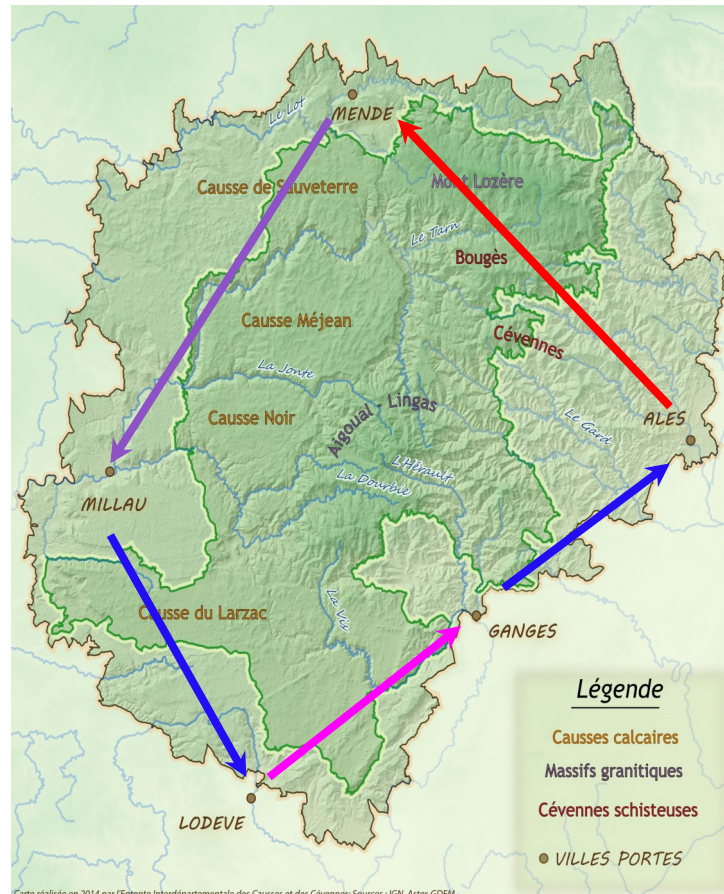


Depuis leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco le 28 juin 2011, les Causses et Cévennes s'élèvent au rang des sites prestigieux reconnus internationalement pour la qualité de leur patrimoine naturel culturel et paysager. Ce ne sont pas seulement des étendues grandioses de plateaux pelés et de puissants massifs granitiques qui entrent au patrimoine de l'humanité, mais aussi la culture des bergers qui ont façonné ces paysages pendant des millénaires. En inscrivant Causses et Cévennes sur sa prestigieuse liste, l'Unesco reconnaît la valeur universelle exceptionnelle non pas d'un milieu naturel, mais d'un paysage culturel évolutif et vivant. Les paysages des hautes terres des Causses ont été façonnés par l'agro-pastoralisme durant trois millénaires.

Au Moyen Âge, le développement des villes dans les plaines méditerranéennes environnantes et, en particulier, la croissance des institutions religieuses, ont suscité l'évolution d'une structure agraire basée sur l'agro-pastoralisme, dont les fondements sont encore en place aujourd'hui.

Trop pauvre pour accueillir des villes, trop riche pour être abandonné, le paysage des Causses et des Cévennes est le résultat de la modification de l'environnement naturel par des systèmes agro-pastoraux pratiqués durant un millénaire.

Autour de ce territoire inscrit, se trouvent cinq villes, Alès, Ganges, Lodève, Mende et Millau, véritable portes d'embarquements vers les Causses et les Cévennes, ces villes très différentes ne sont pas pour autant étrangères les unes des autres grâce à une Histoire et un territoire désormais inscrit qui les lient.



Carte réalisée en 2014 par l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes; Sources : IGN, Aster-GDEM

Sur le parcours vous pourrez découvrir :

5 BPF, 2 villages classés plus beaux villages de France, des villages de caractères, Le parc national des Cévennes et le parc Régional des grands Causses .

Cyclo Rando Alès en Cévennes

Randonnée permanente
des 5 villes portes des Causses et Cévennes

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à : Cyclo Rando Alès en Cévennes
97 Allée des Bleuets

30520 Saint-Martin-de-Valgalgues
Contact 06 26 26 14 30

accompagné d'une enveloppe 162x229mm timbrée à

X€ avec votre adresse

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____@_____

Date de naissance : _____

Club : _____

N° _____

N° de licence FFCT : _____

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement et l'accepter dans son intégralité

Date & Signature

Tarifs : Licenciés FFCT 5€

Non Licenciés 8€



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2011



Les Causses & les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme inscrit sur la Liste du patrimoine mondial